

**MAIRIE DE CASTET
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE CASTET
Séance du 19 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 19 septembre, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Cathy LAUNE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Laureline CORNO, Cathy LAUNE, Béatrice MORAVIE, et Messieurs Thierry BLANCHET, Jean-Louis LACROIX, Didier PEYRUSQUE, Michel TEXIER et Jean-François VERDIER.

Etaient absents : Mesdames Lucette LAGUERRE et Valérie PERLEIN (excusée) et Monsieur Julien LOUSTALOT,

Secrétaire de séance : Madame Béatrice MORAVIE

Délibération n°19092020-6 : Proposition de la motion : opposition au projet d'implantation d'une scierie industrielle

Considérant que le Projet Florian d'implantation de scierie industrielle sur le Plateau de Lannemezan, demande un approvisionnement à l'entrée de l'usine de 50 000 m³/an de grumes de bois d'oeuvre de hêtre de bonne qualité provenant très majoritairement des forêts communales de la chaîne Pyrénéenne, sur une durée de 10 ans ;

Considérant qu'ainsi le massif forestier haut béarnais, dont sa part oloronaise, est potentiellement impactable par les prélèvements requis par la réalisation de ce projet ;

Considérant que ces prélèvements pourraient porter dégradation importante de nos hêtraies, subséquemment dégradation de la biodiversité des écosystèmes forestiers, allant à l'encontre d'une gestion durable de la forêt, fondée sur sa multifonctionnalité ;

Considérant que la grande échelle économique de ce projet, potentiellement monopolistique, est de nature à déstabiliser la filière bois sur notre territoire, sans aucune assurance de création nette d'emplois ;

Considérant que l'investissement de ce projet serait financé majoritairement par les collectivités publiques ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Castet, à l'unanimité,

PREND POSITION contre la réalisation dudit projet,
S'OPPOSE, le cas contraire échéant, à tout prélèvement de bois de hêtres lié à la réalisation de cette scierie sur ses forêts communales hors convention ONF.

La Maire,
Cathy LAUNE

